



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT (USH)

→ Une Union confédérale :

Les quelque **800 organismes d'HLM** sont affiliés, selon leur statut, à des fédérations nationales elles-mêmes confédérées au sein de **l'Union sociale pour l'habitat (USH)**, créée en 1929 sous la forme d'une association "loi 1901" - Site internet : www.union-habitat.org

L'USH réunit 5 fédérations :

▪ Les fédérations nationales d'organismes d'HLM

Ce sont celles qui regroupent les organismes de logement social répondant au statut d'organisme d'HLM (art. L.411-2 du CCH) :

- La **Fédération nationale des Offices publics de l'habitat (OPH)**, présidée par **Alain Cacheux**, qui regroupe **271 OPH** (au 1.05.2012), établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

Site : www.offices-habitat.org (voir la fiche "Les Offices publics de l'habitat, la Fédération des Offices et son Président")

- La **Fédération nationale des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH)**, présidée par **Michel Ceyrac**, qui regroupe **277 ESH**¹, sociétés anonymes dont la forme juridique a été modifiée par la loi 01/08/2003, effective au 02/08/2005.

Site : www.esh.fr

- La **Fédération nationale des sociétés coopératives d'Hlm**, présidée par **Marie-Noëlle Lienemann**, qui regroupe **160 sociétés anonymes coopératives d'Hlm**¹.

Site : www.hlm.coop

▪ La **Fédération nationale des associations régionales (FNAR)**, présidée par **Jean-Louis Dumont**, regroupe les 21 associations régionales de métropole ainsi que celle représentant les organismes d'Outre-mer.

Site : www.fnar-habitat.org

▪ **L'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété (UESAP)**, présidée par **Yannick Borde**, regroupe les 56 Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP).

Site : www.procivis.fr

→ Le rôle de l'Union :

L'USH exerce trois missions principales :

▪ **la représentation nationale du secteur professionnel HLM** auprès des pouvoirs publics, des grandes institutions financières et sociales, et des partenaires (organisations de locataires, acteurs associatifs du logement),

▪ **les études** sur le logement et l'habitat, et **l'élaboration de propositions** pour une politique de l'habitat et de la ville,

▪ **l'information, le conseil et l'assistance aux organismes**, et l'organisation d'initiatives d'action professionnelle.

Elle organise aussi la **communication** en direction de ses partenaires et de l'opinion publique sur l'action et les propositions du Mouvement HLM et sur les questions d'actualité concernant le logement social.

¹ Source : sites internet des différentes fédérations (août 2012)

→ La gouvernance de l'Union :

- **Le président** : il est élu par l'Assemblée générale de l'USH, pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois.
- **L'assemblée générale** : elle est composée des bureaux des fédérations. Elle élit le président, délibère sur le rapport d'activité et approuve les comptes de l'Union.
- **Le comité exécutif** : il est composé de six représentants désignés par chacune des cinq fédérations. Le comité exécutif dirige l'Union. La préparation et l'exécution des décisions du comité sont assurées par le **délégué général**, avec le concours d'un comité confédéral de direction, l'appui des services et la coordination de l'action des associations régionales.
- **Le conseil social** : créé en 1981 et composé de 31 membres répartis en 6 collèges, il a un rôle consultatif auprès du comité exécutif.
- **Le conseil national** : constitué des membres de l'assemblée générale et du conseil social, il émet des avis sur l'action du Mouvement HLM et sur les orientations de la politique sociale de l'habitat.

→ Les chiffres clés pour les organismes d'HLM :

Voir la plaquette éditée chaque année par l'Union (*pdf disponible sur le site de l'USH, rubrique "l'Union sociale pour l'habitat / "Publications"/ "chiffres clés"*).